



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données d'Actalians (Opca des professions libérales). Il propose une photographie comparative des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue sur trois années (2013, 2014 et 2015) au niveau du secteur et de chaque branche professionnelle.

## Nombre d'entreprises cotisant à Actalians et de salariés en 2015<sup>1</sup>

Branches professionnelles	Nombre d'entreprises	Effectifs salariés ETP <sup>2</sup>
Secteur cadre de vie-technique	510	2775
Entreprises d'architecture	390	1 646
Entreprises d'économistes de la construction	36	164
Entreprises d'experts en automobile	24	185
Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers	60	780
Secteur juridique	509	1 884
Études d'administrateurs et mandataires judiciaires	17	121
Cabinets d'avocats	405	1 309
Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques	18	60
Études d'huissiers de justice	69	394
Secteur santé	4 513	15 359
Cabinets dentaires	1 196	2 228
Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers	39	1 572
Cabinets médicaux	1 816	4 823
Pharmacie d'officine	1 197	5 572
Cliniques vétérinaires	265	1 164
<b>Pays de la Loire</b>	<b>5 532</b>	<b>20 018</b>
<b>Ompl</b>	<b>111 192</b>	<b>399 674</b>

1. Hors organismes de formation et organisations professionnelles du secteur juridique.

La définition des indicateurs mesurés est à consulter et télécharger sur le site : [www.observatoire-metiers-entreprises-liberales.fr/barometre\\_regional.php](http://www.observatoire-metiers-entreprises-liberales.fr/barometre_regional.php)

2. Source : Actalians. Le décompte des salariés est calculé en ETP et présente de ce fait des différences avec celui issu de la DADS utilisé dans ce document pour les autres indicateurs.

- Secteur cadre de vie-technique
- Entreprises d'architecture
- Entreprises d'économistes de la construction
- Entreprises d'experts en automobile
- Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers
- Secteur juridique
- Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
- Cabinets d'avocats
- Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
- Études d'huissiers de justice
- Secteur santé
- Cabinets dentaires
- Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers
- Cabinets médicaux
- Pharmacie d'officine
- Cliniques vétérinaires



## TAUX DE FORMATION SUPÉRIEURS À LA MOYENNE NATIONALE

Les taux d'accès à la formation et les taux d'entreprises formatrices sont globalement supérieurs aux moyennes nationales.

Mais ils varient fortement selon les secteurs et les branches :

- le plan de formation a bénéficié à près de trois salariés sur quatre dans le secteur cadre de vie-technique, avec un taux un peu plus faible (51 %) pour la branche des entreprises d'économistes de la construction ;
- le plan de formation concerne près des 3/4 des salariés du secteur juridique, avec un taux très élevé pour la branche des études d'administrateurs et mandataires judiciaires et des offices de commissaires-priseurs et sociétés de ventes volontaires ;
- le taux de formation des salariés du secteur santé est plus faible que celui des autres secteurs. Seule la branche de la pharmacie d'officine forme la majorité de ses salariés ;
- le volet professionnalisation (contrat et période) est mobilisé par 4 à 5 % des entreprises en moyenne. Quatre branches sur six présentent cependant des taux supérieurs à 10 % des entreprises.

## Taux d'accès à la formation

Branches professionnelles	Taux d'accès des salariés à la formation			Taux d'entreprises formatrices		
	Cpro <sup>1</sup>	Ppro <sup>2</sup>	Plan	Cpro <sup>1</sup>	Ppro <sup>2</sup>	Plan
	2 %	1 %	72 %	6 %	7 %	93 %
	1 %	2 %	63 %	4 %	6 %	95 %
	1 %	0 %	51 %	3 %	0 %	95 %
	3 %	3 %	84 %	20 %	20 %	100 %
	3 %	1 %	71 %	17 %	6 %	89 %
	2 %	3 %	73 %	5 %	10 %	98 %
	0 %	1 %	94 %	0 %	8 %	92 %
	1 %	4 %	74 %	4 %	11 %	79 %
	0 %	0 %	87 %	0 %	0 %	95 %
	4 %	1 %	53 %	18 %	9 %	93 %
	1 %	1 %	52 %	4 %	4 %	62 %
	3 %	3 %	26 %	6 %	6 %	31 %
	1 %	0 %	13 %	17 %	6 %	97 %
	1 %	1 %	26 %	1 %	1 %	20 %
	2 %	1 %	62 %	6 %	5 %	86 %
	0 %	1 %	41 %	2 %	3 %	88 %
<b>Pays de la Loire</b>	<b>1 %</b>	<b>1 %</b>	<b>57 %</b>	<b>4 %</b>	<b>5 %</b>	<b>71 %</b>
<b>Ompl</b>	<b>3 %</b>	<b>2 %</b>	<b>43 %</b>	<b>7 %</b>	<b>5 %</b>	<b>44 %</b>



Dans le secteur cadre de vie, 2 % des salariés ont bénéficié d'un contrat de professionnalisation, 1 % d'une période de professionnalisation et 72 % d'une formation dans le cadre du plan de formation. Pour la formation des salariés 6 % des entreprises ont mobilisé le contrat de professionnalisation, et 7 % le plan de formation.

1. Cpro: Contrat de professionnalisation.

2. Ppro: Période de professionnalisation.



### ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE DIFFÉRENT SELON LE GENRE

En moyenne, les hommes ont eu un meilleur accès à la formation professionnelle que les femmes. Ils représentent 15 % des effectifs régionaux et 18 % des salariés ayant bénéficié d'une formation en 2015.

### Répartition des stagiaires par genre

Branches professionnelles	Femmes	Hommes
	58 %	42 %
	64 %	36 %
	59 %	41 %
	49 %	51 %
	51 %	49 %
	79 %	21 %
	81 %	19 %
	79 %	21 %
	81 %	19 %
	78 %	22 %
	88 %	12 %
	92 %	8 %
	85 %	15 %
	82 %	18 %
	88 %	12 %
	88 %	12 %
<b>Pays de la Loire</b>	<b>82 %</b>	<b>18 %</b>
<b>Ompl</b>	<b>80 %</b>	<b>20 %</b>



## SURREPRÉSENTATION DES CADRES ET DES EMPLOYÉS

La catégorie des ingénieurs et cadres regroupe au total 27 % de la population en formation, alors qu'elle ne représente que 17 % des salariés des entreprises libérales de la région.

Les employés ont également un accès important à la formation puisqu'ils rassemblent 51 % des salariés et 61 % des stagiaires.

En revanche, les professions intermédiaires sont dans la situation inverse 32 % des salariés et 12 % des formés.

## Répartition des stagiaires par catégorie sociale<sup>1</sup>

Branches professionnelles	Ingénieurs et cadres	Professions intermédiaires	Employés
	29 %	21 %	51 %
	35 %	9 %	57 %
	14 %	27 %	59 %
	14 %	47 %	38 %
	28 %	26 %	46 %
	28 %	20 %	52 %
	19 %	13 %	69 %
	30 %	22 %	48 %
	26 %	2 %	72 %
	25 %	16 %	59 %
	27 %	9 %	64 %
	16 %	6 %	78 %
	16 %	37 %	46 %
	19 %	27 %	55 %
	30 %	5 %	66 %
	31 %	6 %	63 %
<b>Pays de la Loire</b>	<b>27 %</b>	<b>12 %</b>	<b>61 %</b>
<b>Ompl</b>	<b>28 %</b>	<b>15 %</b>	<b>58 %</b>

1. La définition des catégories sociales utilisée par Actalians diffère de celle utilisée par l'Insee, notamment pour la catégorie des « professions intermédiaires ». Ceci rend difficile la comparaison entre la population en formation et la population totale d'une branche, mis à part pour la catégorie cadres.



### SURREPRÉSENTATION DES JEUNES PARMIS LES STAGIAIRES

Les salariés de moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux à se former, 31 % des salariés contre 42 % des stagiaires. Les salariés des autres tranches d'âge ont un accès plus restreint à la formation professionnelle ; ils représentent 68 % des salariés et 59 % des formés.

### Répartition des stagiaires par tranche d'âge

Branches professionnelles	< 35 ans	35-44 ans	45 ans et +
	43 %	31 %	25 %
	44 %	31 %	25 %
	40 %	41 %	19 %
	38 %	33 %	30 %
	46 %	30 %	24 %
	39 %	27 %	33 %
	38 %	31 %	31 %
	38 %	27 %	35 %
	40 %	26 %	34 %
	49 %	24 %	27 %
	42 %	30 %	29 %
	40 %	32 %	28 %
	40 %	28 %	32 %
	38 %	28 %	34 %
	42 %	30 %	28 %
	51 %	29 %	19 %
<b>Pays de la Loire</b>	<b>42 %</b>	<b>30 %</b>	<b>29 %</b>
<b>Ompl</b>	<b>45 %</b>	<b>26 %</b>	<b>29 %</b>



### IMPORTANTE PROPORTION DE STAGIAIRES D'ENTREPRISES DE MOINS DE 10 ETP

Plus de 70 % des stagiaires de la formation professionnelle travaillent dans des entreprises de moins de 10 ETP.

Ce taux est logiquement plus élevé dans les branches qui ne comprennent pas – ou peu – d'entreprises de plus grande taille (cabinets dentaires, études de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires).

### Répartition des stagiaires par tranche d'ETP

Branches professionnelles	< 5 salariés	5-9 ETP	10-49 ETP	50 ETP et +
	21 %	34 %	25 %	20 %
	23 %	37 %	20 %	20 %
	31 %	46 %	22 %	1 %
	15 %	50 %	28 %	7 %
	18 %	20 %	31 %	31 %
	23 %	31 %	29 %	16 %
	17 %	44 %	38 %	0 %
	22 %	28 %	28 %	22 %
	49 %	30 %	21 %	0 %
	30 %	38 %	30 %	1 %
	33 %	44 %	18 %	6 %
	55 %	32 %	12 %	1 %
	17 %	33 %	44 %	6 %
	19 %	21 %	31 %	29 %
	34 %	50 %	14 %	2 %
	30 %	40 %	29 %	1 %
<b>Pays de la Loire</b>	<b>30 %</b>	<b>41 %</b>	<b>20 %</b>	<b>9 %</b>
<b>Ompl</b>	<b>29 %</b>	<b>38 %</b>	<b>25 %</b>	<b>8 %</b>



## INÉGALITÉ D'ACCÈS À LA FORMATION

Les salariés à temps complet ont un meilleur accès à la formation que ceux travaillant à temps partiel. Ils représentent 65 % de l'effectif salarié et 70 % de l'effectif ayant bénéficié d'une action de formation.

## Répartition des stagiaires par durée du temps de travail

Branches professionnelles	Temps complet	Temps partiel
	80 %	20 %
	78 %	22 %
	88 %	12 %
	82 %	18 %
	80 %	20 %
	81 %	19 %
	78 %	22 %
	84 %	16 %
	74 %	26 %
	74 %	26 %
	67 %	33 %
	57 %	43 %
	77 %	23 %
	73 %	27 %
	66 %	34 %
	62 %	38 %
<b>Pays de la Loire</b>	<b>70 %</b>	<b>30 %</b>
<b>Ompl</b>	<b>73 %</b>	<b>27 %</b>